

<p>Sitzungstag / Date de la séance 5.12.2005</p>

Betreff / Objet : Règlement Intérieur du Conseil de l'Eurodistrict

I. Sachverhalt / Rapport

Afin de définir les règles de fonctionnement dans la coopération mise en œuvre au sein du Conseil de l'Eurodistrict, celui-ci décide de se doter d'un Règlement Intérieur.

Le Conseil de l'Eurodistrict charge le Groupe de Coordination de rédiger un projet de Règlement Intérieur, en coopération avec les interlocuteurs techniques dans chacune des villes partenaires.

Le projet de Règlement Intérieur sera soumis au Conseil de l'Eurodistrict lors de sa prochaine séance plénière.

II. Beschlussvorschlag: / Proposition de résolution

Le Conseil de l'Eurodistrict charge le Groupe de Coordination de rédiger un projet de Règlement Intérieur, en coopération avec les interlocuteurs techniques dans chacune des villes partenaires.